

APPEL PUBLIC À MANIFESTATION D'INTERET

Collectivité

Commune d'Isola
Place Jean Gaïssa
06420 Isola

Objet

**APPEL À MANIFESTATION D'INTERET
POUR L'INSTALLATION D'UN MEDECIN GENERALISTE TRAUMATO
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ISOLA**

Date et heure limites de remise des propositions :

15 juillet 2026 à 16h00

PRÉAMBULE

La Commune d'ISOLA, commune de montagne située dans le département des Alpes-Maritimes, souhaite favoriser l'installation durable d'un médecin généraliste traumatologue afin d'assurer la continuité et le renforcement de l'offre de soins de proximité sur son territoire.

Dans un contexte national marqué par la raréfaction de l'offre médicale en zone rurale et de montagne, la Commune engage une démarche proactive destinée à accueillir un praticien souhaitant développer une activité médicale pérenne dans un environnement offrant à la fois des conditions d'exercice attractives et une qualité de vie exceptionnelle.

1/ Présentation du territoire

La Commune d'ISOLA compte une population légale de 651 habitants au 1er janvier 2026 (village et station confondus).

La commune est par ailleurs surclassée dans la tranche démographique de 5 000 à 10 000 habitants en raison de sa fréquentation touristique.

Le territoire communal s'étend sur une superficie de 97,98 km² au sein du massif du Mercantour, entre 719 mètres et 2 930 mètres d'altitude, dans la vallée de la Haute Tinée.

La commune se compose de deux entités distinctes :

- Le village d'Isola, implanté à la confluence de la Tinée et de la Guerche à 870 mètres d'altitude ;
- La station d'Isola 2000, développée à partir des années 1970 dans le vallon de Chastillon à 2 000 mètres d'altitude.

La station d'Isola 2000 constitue un pôle touristique majeur du territoire et bénéficie d'une activité soutenue durant les saisons hivernales et estivales.

Outre son domaine skiable et les activités liées aux sports d'hiver, la commune dispose notamment :

- Deux écoles primaires
- Deux crèches
- Un centre aéré
- D'un bike park ;
- D'un domaine de VTT ;
- D'une piscine municipale ;

- De nombreux équipements sportifs et de loisirs.
- L'implantation futur d'un Club Med.

Le village d'Isola, situé au sein du Parc National du Mercantour, bénéficie quant à lui d'un environnement naturel particulièrement attractif pour les activités de randonnée et de pleine nature.

2/ Environnement médical et accès aux soins

Le territoire bénéficie actuellement de la présence des professionnels de santé suivants :

Sur la station d'Isola 2000 toute l'année :

- Des infirmières à domicile ;
- Un Kinésithérapeute – ostéopathe ;
- Une pharmacie.

À Saint-Étienne-de-Tinée (environ 30 km d'Isola 2000)

- Une maison de santé ;
- Deux médecins généralistes ;
- Un dentiste ;
- Une pharmacie ;
- Un kinésithérapeute ;
- Un ostéopathe ;
- Des infirmières à domicile ;
- L'hôpital local sans service d'urgence

À Saint-Sauveur-sur-Tinée

- Un cardiologue ;

Le Centre Hospitalier Universitaire de Nice est situé à environ 1h45 de la commune.

3/ Objet de l'appel à manifestation d'intérêt

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objet d'identifier un praticien ou une structure médicale souhaitant assurer une activité de médecine générale et de traumatologie sur le territoire communal.

L'activité médicale envisagée devra permettre :

- La prise en charge de la population permanente ;
- Le suivi des résidents secondaires ;
- Ainsi que la couverture des besoins liés à la fréquentation touristique saisonnière.

La Commune recherche prioritairement un médecin en capacité d'assurer :

- Une présence renforcée durant les saisons hivernales et estivales avec une activité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 ;
- ainsi qu'une permanence de soins en intersaison à raison de deux à trois jours par semaine.

Le praticien exercera principalement depuis la station d'Isola 2000.

Ce dernier bénéficiera par ailleurs d'un lien opérationnel permanent avec la Société d'Économie Mixte (SEM) des Cimes du Mercantour pour le domaine skiable d'Isola 2000 en collaboration avec le service des pistes et de secours durant la saison hivernale.

Activité médicale :

Le territoire dispose d'une patientèle identifiée composée :

- des habitants résidant à l'année sur la commune ;
- des travailleurs saisonniers ;
- ainsi que des touristes fréquentant la station.

La commune a historiquement bénéficié de la présence d'un médecin généraliste traumatologue, exerçant sur le territoire.

L'activité médicale présente ainsi un potentiel important lié :

- à l'éloignement géographique des structures hospitalières ;
- à la fréquentation touristique ;
- ainsi qu'aux activités sportives et de montagne, pratiquées sur la station tout au long de l'année.

Conditions d'installation proposées :

Afin de faciliter l'installation du praticien, la Commune met à disposition :

- Un cabinet médical équipé et immédiatement exploitable ;
- Des installations professionnelles adaptées à l'exercice de la médecine générale et traumatologique ;
- Un appartement de fonction de type T4 situé sur la station, avec cuisine équipée.

Une pièce située au sein du cabinet médical partagé du village pourra également être mise à disposition gratuitement si le praticien souhaite recevoir des patients au village.

Le cabinet médical bénéficie d'équipements et d'installations existants, notamment en matière radiologique.

Les modalités juridiques de mise à disposition du cabinet médical et du logement de fonction seront précisées dans le cadre d'une convention conclue avec le praticien retenu.

4/ ORGANISATION DE LA CONSULTATION

Les candidats intéressés sont invités à transmettre :

- une présentation de leur parcours et de leur projet professionnel ;
- les modalités d'exercice envisagées ;
- leurs besoins éventuels en accompagnement ;
- ainsi qu'un calendrier prévisionnel d'installation.

5/ COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier de consultation est constitué du présent appel à manifestation d'intérêt pour l'installation d'un médecin généraliste traumatologue sur le territoire de la commune d'Isola.

6/ DOSSIER DE CANDIDATURE

Les opérateurs intéressés devront présenter un dossier unique composé des pièces suivantes :

- Lettre de candidature :
 - o Présentation du Candidat : parcours professionnel, diplômes obtenus ;
- Descriptif du projet (concept, gamme de prestations proposées et tarifs, détail des activités complémentaires proposées, horaires d'ouverture ...)

Les dossiers devront impérativement être complets.

La Commune se réserve le droit de demander des compléments d'informations aux candidats ayant présenté une offre.

La commune recevra les candidats sélectionnés à l'issue de cet AMI.

En l'absence de compléments, le dossier ne sera pas examiné.

7/ DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit parvenir à l'adresse suivante :

Mairie d'ISOLA,
Place Jean Gaïssa,
06420, ISOLA

Il devra être remis contre récépissé au plus tard à 16 heures le 15 juillet 2026, date limite de réception ou, s'il est envoyé par la poste, à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postale, avant ces mêmes dates et heures limites.

Il devra mentionner sur l'enveloppe « Appel à manifestation d'intérêt – pour l'installation d'un médecin généraliste traumatologue sur le territoire de la commune d'isola -NE PAS OUVRIR ».

Ou par voie dématérialisée à l'adresse suivante : [https// : www.marches-securises.fr](https://www.marches-securises.fr)
Les offres reçues après ces dates et heures limites seront rejetées.

Les renseignements concernant le présent appel à manifestation d'intérêt peuvent être obtenus auprès de : Madame le Maire D'ISOLA.

Adresse internet : www.marches-securises.fr rubrique questions/réponses « Poser une question au pouvoir adjudicateur »

Ou par mail à l'adresse suivante : nobilia.chambettaz@mairie-isola.com